

Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Aéronautique
Numéro de Police : N°SAAM-PRO090

Nous, soussignés **S.A.A.M., Verspieren Group**, courtier en assurances dont le siège social est situé au 60 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, certifions par la présente que la société dénommée ci-après

ASSURE :
ARS-ATELIER REFERENDAGE SERVICE
Chemin des Tilles
25870 CHATILLONS LE DUC

une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Aéronautique n° SAAM-PRO090 auprès de la compagnie suivante :

ASSUREUR :
LA REUNION AERIENNE
9 rue Rougemont
75 009 PARIS
Agissant pour le compte de ses Compagnies Mandantes : GENERALI IARD (33,33%), MMA IARD SA (33,33%), HELVETIA ASSURANCES SA (22,22%) et SMA SA (11,12%)

Aux conditions et pour les risques définis ci-après :

GARANTIE : Responsabilité Civile Professionnelle/Produits Aéronautiques

PERIODE :
Du 1^{er} Octobre 2021, à 00.00 heure
Au 30 Septembre 2022 à 24.00 heures

ACTIVITES :
Refendage et négoce de bobines de métaux à destination de l'industrie aéronautique.
La garantie est subordonnée aux conditions suivantes:
- que les Assurés n'aient pas renoncé à recours à l'encontre des fabricants des pièces et qu'ils possèdent la traçabilité constructeur/fabricant:
-que les pièces soient identifiées comme étant des "pièces d'origine" et que les assurés puissent fournir l'identité du fabricant,

GARANTIES ET LIMITES :
Limite unique et confondue pour l'ensemble des garanties : 10 000 000 EUR, incluant les sous-limites suivantes :

- Garantie III : Responsabilité Civile Après Livraison Produits Aéronautiques : 10 000 000 EUR par sinistre et en tout par année d'assurance
Y compris Frais défense pénale : 100 000 EUR par sinistre et en tout par année d'assurance, compris dans le montant global de la garantie Responsabilité Civile Après Livraison Produit Aéronautique
Y compris Extension Responsabilité Civile du fait de l'Arrêt des vols : 10 000 000 EUR par sinistre et en tout par année d'assurance, compris dans le montant global de la garantie Responsabilité Civile Après Livraison Produit Aéronautique

LIMITES GEOGRAPHIQUES : Garantie III : Monde entier

La présente attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager les Assureurs au-delà des termes, clauses, conditions, exclusions et limitations de la police originale N°2021-en cours.

Paris, le 29/10/2021
SAAM Verspieren Group
Par délégation

